

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**BIRD RIVER RESOURCES INC. ET FARADAY ENERGY INC.
FOURNISSENT UNE MISE À JOUR
DU PROJET DE COMBINAISON D'ENTREPRISES**

Winnipeg, Manitoba, le 29 septembre 2021 – Bird River Resources Inc. (« **Bird River** » ou la « **Société** ») (CSE : BDR) et Faraday Energy Inc. (« **FEI** »), une société constituée en vertu des lois de la province du Québec, ont le plaisir d'annoncer qu'à la suite de leurs communiqués de presse conjoints datés du 27 mai 2021 et du 10 août 2021, ils ont convenu de prolonger la date d'expiration de leur lettre d'intention non contraignante datée du 26 mai 2021 et telle que modifiée le 28 septembre 2021 (la « **lettre d'intention** ») au 31 octobre 2021. La lettre d'intention décrit les modalités et conditions proposées en vertu desquelles Bird River et FEI effectueront un regroupement d'entreprises qui entraînera une prise de contrôle inversée de Bird River. par les actionnaires de FEI (l'« **Opération proposée** »).

Martin Dallaire, fondateur, président du conseil et chef de la direction de FEI a déclaré : « Cette transaction avec Bird River permettra à FEI de continuer à développer son portefeuille existant de centrales hydroélectriques. FEI examine activement les acquisitions potentielles au Canada. Il permettra également à FEI de développer son portefeuille de nouvelles technologies innovantes ciblant les secteurs énergétiques canadien et international. Notre équipe de direction et de technologie expérimentée possède des décennies de connaissances et de ressources dans l'industrie des énergies renouvelables, et maintenant, avec le regroupement d'entreprises avec Bird River, FEI aura la flexibilité financière nécessaire pour réaliser son plan stratégique ».

Jon Bridgman, président-directeur général de Bird River, a déclaré : « Notre transaction avec FEI apportera une valeur immense à nos actionnaires. FEI est une entreprise dont les flux de trésorerie sont positifs, qui a fait ses preuves et qui a établi un solide partenariat avec Hydro-Québec au cours des 27 dernières années.

Dans le cadre de la transaction proposée, Bird River a l'intention de réaliser un placement privé d'actions ordinaires afin de générer un produit brut total de 3 500 000 \$ au prix de 25 cents (0,25 \$) par action ordinaire (l'« **offre** »).

Certaines commissions d'intermédiation seront payables à la clôture du placement. À la signature d'un accord définitif concernant la transaction proposée au plus tard le 31 octobre 2021 (l'« **accord définitif** »), la Société et FEI divulgueront les termes et conditions de l'accord par voie de communiqué de presse.

Gestion de l'émetteur résultant

À la clôture de la transaction proposée, tous les administrateurs et dirigeants actuels de Bird River démissionneront et seront remplacés par des candidats de FEI, le tout d'une manière conforme aux exigences des organismes de réglementation et des lois applicables sur les valeurs mobilières et les sociétés. Les détails des initiés et des administrateurs et dirigeants proposés de l'émetteur résultant seront divulgués dans un autre communiqué de presse.

Conditions de clôture

La réalisation de la transaction proposée est soumise à un certain nombre de conditions, y compris, mais sans s'y limiter, les suivantes :

- l'exécution de l'Accord Définitive ;
- réalisation d'une due diligence satisfaisante ;
- la réalisation de l'Offre ;
- l'approbation conditionnelle de l'inscription des actions de l'émetteur résultant à la Bourse des valeurs canadiennes (la « CSE »); et
- la réception de toutes les approbations réglementaires, d'entreprise et de tiers requises, y compris les approbations du CSE, des autorités gouvernementales applicables, et le respect de toutes les exigences et conditions réglementaires applicables nécessaires à la réalisation de la transaction proposée.

À propos de Faraday Energy Inc.

FEI est une société privée québécoise qui exerce ses activités par l'intermédiaire de deux filiales en propriété exclusive, Hydro-Abitibi Inc. et Énergie renouvelable Abitibi Inc. (les « Filiales »). Les Filiales exploitent deux centrales hydroélectriques, Centrale Hydro-Électrique La Sarre 1 (1 050 KWh) et Centrale Hydro-Électrique La Sarre 2 (2x 400 KWh) (les « Centrales »). Les centrales électriques ont une production combinée d'environ 1 850 kWh et sont situées sur la rivière La Sarre, à environ 75 km au nord de Rouyn-Noranda, au Québec, et à 700 km au nord de Toronto, en Ontario.

À propos de Bird River Resources Inc.

Fondée en 1958, Bird River est une société de ressources diversifiées basée à Winnipeg, au Manitoba, qui détient actuellement un intérêt net de fonderie de redevances dans une propriété de platine et de palladium dans la région de Bird River Sill, dans le nord-est du Manitoba, près de la frontière ontarienne. La Société détenait auparavant des participations dans l'industrie pétrolière et gazière en Alberta et au Manitoba, qui ont été récemment vendues. La direction et le conseil d'administration ont examiné de nouvelles opportunités d'affaires. Des renseignements supplémentaires sur la Société sont disponibles à l'adresse : www.SEDAR.com.

Contact: Jon Bridgman, chef de la direction Bird River Resources Inc.

Tél. : 1-877-587-0777

Courriel : jonbirdriver@gmail.com

Martin Dallaire, fondateur, président et chef de la direction Faraday Energy Inc.

Tél : 1-819-763-6663

Courriel : martin@hydroabitibi.com

Informations complémentaires

Les investisseurs sont avertis que toute information divulguée ou reçue concernant la transaction proposée dans ce communiqué de presse peut ne pas être complète et ne doit pas être invoquée.

La réalisation de l'opération proposée est soumise à un certain nombre de conditions, y compris, mais sans s'y limiter, l'acceptation du CSE, les approbations requises des actionnaires et, le cas échéant, l'approbation des actionnaires désintéressés. Le cas échéant, l'Opération proposée ne pourra être conclue tant que l'approbation requise des actionnaires n'aura pas été obtenue. Rien ne garantit que la transaction proposée sera réalisée telle que proposée ou qu'elle sera réalisée.

Les investisseurs sont avertis que, sauf tel qu'indiqué dans la circulaire d'information de la direction ou la déclaration d'inscription, selon le cas, de la Société à préparer dans le cadre de l'opération proposée, toute information publiée ou reçue concernant l'opération proposée peut ne pas être exacte ou complète. et ne doit pas être invoqué. La négociation des titres de la Société doit être considérée comme hautement spéculative.

Énoncés prospectifs

Ce communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toutes les déclarations contenues dans le présent document qui ne sont pas clairement de nature historique peuvent constituer des déclarations prospectives. En règle générale, ces informations prospectives ou déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de termes prospectifs tels que « plans », « s'attend à » ou « ne s'attend pas », « est prévu », « budget », « prévu », « estime », « prévoit », « a l'intention », « anticipe » ou « n'anticipe pas », ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions ou peuvent contenir des déclarations que certaines actions, événements ou résultats " peuvent ", "pourrait", "aurait", "pourrait" ou "sera pris", "continuera", "aura lieu" ou "sera atteint". Les informations prospectives et les déclarations prospectives contenues dans le présent document incluent, sans s'y limiter, des déclarations concernant : la capacité de la Société à réaliser la transaction et l'offre proposées ; les intentions futures de l'émetteur résultant ; la capacité de la Société à exécuter l'Accord définitif avec FEI ; la réception de l'approbation des administrateurs et des actionnaires pour la transaction et l'offre proposées ; et la réception de l'approbation réglementaire pour la transaction proposée. Les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont basées sur certaines hypothèses et événements futurs attendus, à savoir : la capacité de la Société à poursuivre son exploitation ; la viabilité commerciale continue des opérations de FEI ; la capacité de la Société à financer la clôture de l'Opération proposée ; la capacité de la Société à réaliser le placement et à obtenir l'approbation des autorités de réglementation, des actionnaires et des administrateurs à l'égard de la transaction proposée ; et la capacité de la Société à remplir les conditions d'inscription initiale du CSE. Ces déclarations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, les performances ou les réalisations diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, y compris, mais sans s'y limiter : l'incapacité potentielle de la Société à continuer en tant que continuité d'activité ; les risques associés à l'industrie de l'énergie en général ; une concurrence accrue sur le marché des services énergétiques ; la non-viabilité future potentielle de l'hydroélectricité ; mauvaise évaluation de la valeur et des avantages potentiels de diverses transactions ; les risques associés à d'éventuelles mesures gouvernementales et/ou réglementaires concernant la production d'énergie hydroélectrique ; les risques associés à l'incapacité potentielle de la Société à obtenir l'approbation des administrateurs, des actionnaires et/ou des autorités réglementaires en ce qui concerne la transaction et l'offre proposées ; les risques associés à la capacité de la Société à continuer à générer des bénéfices ; l'incapacité de la Société à financer la clôture de la Transaction proposée ; l'incapacité de la Société à réaliser l'Offre et à obtenir l'approbation réglementaire, des actionnaires et des administrateurs à son égard ; et les risques associés à la capacité de la Société à respecter les directives d'inscription du CSE. Les lecteurs sont avertis que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont en outre avertis de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives, car rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels elles sont fondées se réalisent. Ces informations, bien que considérées comme raisonnables par la direction au moment de leur préparation, peuvent s'avérer incorrectes et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux anticipés. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément qualifiées par cette mise en garde et reflètent les attentes de la Société à la date des présentes et sont susceptibles d'être modifiées par la suite. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, estimations ou opinions, d'événements ou de résultats futurs ou autrement

ou pour expliquer toute différence importante entre des événements réels ultérieurs et ces informations prospectives, sauf si requis par la loi applicable.

NI LE CSE NI SON RÉGULATEUR DE MARCHÉ (COMME CE TERME EST DÉFINI DANS LES POLITIQUES DU CSE) N'ACCEPTÉ LA RESPONSABILITÉ DE L'ADÉQUATION OU DE L'EXACTITUDE DE CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE.